

Adoption d'un budget controversé à l'Assemblée nationale du Burundi

PANA, 29/12/2009 Bujumbura, Burundi - L'Assemblée nationale du Burundi a voté, lundi soir, un budget de fonctionnement de l'Etat burundais pour l'exercice 2010, fort controversé dans l'opinion, d'un montant global de quelque 861,5 milliards de Francs burundais (environ 861,5 millions de dollars US), contre 846,5 milliards de Francs burundais (environ 846,5 millions de dollars) en 2009. Les ressources propres du budget 2010 s'élèvent à 728,9 milliards de FB (environ 728,9 millions de dollars), soit un déficit d'un peu plus de 132 milliards de francs burundais (près de 130 millions de dollars US) que l'Etat compte compenser par des hausses en cascade de prix à la consommation. Les boissons alcoolisées, le sucre, le carburant, les passeports, le permis de conduire et autres plaques d'immatriculation pour véhicule sont appelés à connaître des augmentations considérables de coût pour combler le déficit. A titre illustratif, l'augmentation la plus spectaculaire va frapper le passeport ordinaire dont le coût passe de 50.000 francs burundais (près de 50 dollars US) à 210.000 francs burundais (environ 210 dollars US) dans le budget 2010. La veille du vote de la loi de finances, l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME, indépendant) était monté au créneau pour appeler les députés à ne pas approuver un tel budget. L'Etat burundais prévoit, en outre, de financer le déficit par des avances de la Banque centrale et des bons du Trésor public. La Cour des comptes du Burundi avait donné le ton en critiquant la méthode de recourir aux avances pour financer le déficit budgétaire en violation des statuts de la Banque centrale. Des critiques ont également fusé de l'intérieur même de l'Assemblée nationale sur des questions de fond et de forme, comme dans le cas du député Jean Baptiste Manwangari, de l'opposition, qui a dit, mardi, n'avoir pas apprécié de ne consacrer qu'une soirée à la discussion budgétaire. La constitution du Burundi dispose, en son article 176, que la Chambre basse du Parlement est normalement saisie de la loi de finances dès l'ouverture de sa session d'octobre. Le député en a également eu après la ministre des Finances, Mme Clotilde Nizigama, qui aurait justifié la hausse du prix du sucre par le fait qu'il s'agissait d'une "denrée de luxe". Les députés eux aussi n'ont cependant pas échappé aux critiques, d'autant que peu avant le vote du budget 2010 à l'Assemblée nationale, ils avaient pris le soin de s'octroyer des indemnités de fin de mandat de l'ordre de trois mois du salaire de fonction, contre quatre mois pour les membres du gouvernement. L'actuelle législature va prendre fin avec l'organisation des élections générales de l'année prochain. Le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, n'a pas non plus échappé à ce débat houleux en se rangeant, mardi, du côté de ceux qui vont recevoir des indemnités de départ car cela a toujours été le cas sous d'autres législatures. Un budget, logé à la présidence de la République, de l'ordre de milliards de francs burundais (près de 2 millions de dollars US) qui serait destiné à récompenser les "bonnes œuvres" des citoyens, n'est pas non plus du côté des contribuables. Le Sénat doit encore se pencher sur le projet de budget avant sa promulgation par le chef de l'Etat.